



Paris le 5 mars 2015

Monsieur le Sénateur _____, membre de la Commission Paritaire Mixte

La Fédération Environnement Durable (FED), et la Fédération Vent de Colère (VDC) regroupent dans les territoires ruraux, des milliers d'associations et plusieurs centaines de milliers de citoyens.

Elles sont de plus en plus sollicitées par de nombreuses personnes excédées par des parcs éoliens situés près de leurs habitations. Elles se plaignent toutes des mêmes nuisances, elles n'en peuvent plus et certaines sont gravement malades. Pour des raisons identiques le Danemark patrie de l'éolien vient pratiquement d'arrêter l'implantation de ces machines : (Peur pour la santé: Le Danemark arrête le développement des parcs éoliens ⁽¹⁾ (article publié par le journal écologiste allemand « Feel Green » le 3 février 2015)

En France jusqu'à ces derniers mois beaucoup de ces riverains n'osaient pas s'exprimer, (probablement par peur des pressions qu'ils auraient pu subir de la part des propriétaires qui ont loué leur terrains pour mettre des éoliennes et même des mairies qui ont autorisé ces parcs). Des conflits s'amplifient dans toutes les régions. La FED et VDC regrettent de constater qu'une fracture sociale majeure se creuse entre des citoyens qui préalablement vivaient en bonne entente.

Cette situation est vécue par les victimes des éoliennes comme une véritable injustice, elle est porteuse de risques majeurs pour l'ensemble de l'équilibre social et elle sera la source de graves problèmes pour les élus locaux et nationaux.

Nous vous demandons de faire en sorte que l'amendement du Sénateur Jean Germain (PS), fixant une limite de 1.000 mètres entre les éoliennes et les lieux habités, voté par le Sénat soit accepté définitivement. Nous joignons son analyse : « Sommes-nous enfumés par les éoliennes géantes ? »⁽²⁾

Cet amendement est une mesure de bon sens proposant par une méthode simple et efficace de protéger la santé des riverains contre une technologie qui est agressive à l'extrême pour ceux qui vivent à proximité et pour leur environnement.

De plus l'éolien est une technologie qui est dans la totale incapacité de se substituer aux autres formes de productions d'électricité car ne fonctionnant pas les trois quarts du temps et se déclenchant de manière aléatoire. Pour la France le rapport coûts/avantages des éoliennes toutes importées, est totalement déséquilibré du côté des coûts (environnementaux, humains, sociaux, financiers, culturels). Mieux vaut préserver les aides publiques pour soutenir directement l'action des collectivités territoriales, notamment pour la mise en œuvre des objectifs de la loi de transition énergétique et en premier lieu les économies d'énergie, que de subventionner l'éolien industriel qui est en train de tout cannibaliser.

Cet amendement qui encadrerait le nombre de nouvelles éoliennes, éviterait du gaspillage par l'explosion de la CSPE qui représente actuellement 13% des factures d'électricité des consommateurs, une taxe pouvant être considérée comme un impôt « innommé » qui devient de plus en plus insupportable. La France ne peut se qualifier par un programme énergétique subventionné qui vient à contre temps, probablement contreproductif pour la sauvegarde du climat, et dont le seul objet est de servir de marché de dégagement d'industries éoliennes étrangères dont le marché s'effondre.

En conclusion, il s'agit surtout d'une mesure de bon sens qui dépasserait tous les clivages politiques, apaiserait de nombreux conflits, et redonnerait à tous ceux qui croient à une véritable écologie un espoir et une confiance que ces machines sont actuellement en train de détruire.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Sénateur, en l'assurance de nos salutations les meilleures.

*Jean-Louis Butré
Président
Fédération Environnement Durable*

*Daniel Steinbach
Président
Vent de Colère Fédération Nationale*

